

France Nature Environnement PACA

Conférence Régionale Actualités législatives

26 septembre 2014 Aix en Provence





Le suivi législatif à FNE

-Veille sur l'ensemble des textes relatifs à l'environnement

-Rédaction d'amendements sur la base des propositions des réseaux et missions

-Coordination quand cela est possible avec d'autres ONG

-Portage de ses propositions auprès des parlementaires et des cabinets ministériels



L'enjeu du relai territorial

Pourquoi la FNSEA et la Fédération Nationale de Chasse sont-elles si puissantes au Parlement?





Deux ans de travail: participation au débat national, soutien pour l'organisation du débat territorial, participation aux réunions de préparation sur le texte, préparation des avis CNTE et CESE, rédaction d'amendements, une douzaine d'auditions et de RDV avec des parlementaires et des cabinets ministériels

Résultat: une loi pour l'instant plutôt décevante, insuffisante pour amorcer une vraie transition

Où en sommes-nous: le débat parlementaire en ce moment même



Titre I: « définir les objectifs communs pour réussir la transition énergétique, renforcer l'indépendance énergétique de la France et lutter contre le réchauffement climatique »

Ce qu'il y a dans le texte : des objectifs plutôt satisfaisants pour 2050

L'enjeu pour FNE : mettre les objectifs intermédiaires de 2030 en cohérence avec les objectifs à long terme de 2050



Titre II : « Mieux rénover les bâtiments pour économiser l'énergie et faire baisser les factures et créer des emplois »

Ce qu'il y a dans le texte: une vague obligation de rénover à un niveau non défini lors de travaux « importants » sur la façade ou le toit

L'enjeu pour FNE: instaurer une obligation progressive de rénovation au niveau BBC lors de la vente ou de la mise en location



Titre III : « Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé »

Ce qu'il y a dans le texte : le développement des voitures électriques et quelques mesures concernant le secteur routier pour améliorer la qualité de l'air

L'enjeu pour FNE: introduire des mesures pour développer la mobilité douce et des mesures pour le secteur aérien et maritime





Titre IV : développer l'économie circulaire

Ce qu'il y a dans le texte : une bonne définition de l'économie circulaire mais pas de mesures concrètes pour la développer

L'enjeu pour FNE : la création d'un fonds de soutien à la prévention des déchets





Titre V: « favoriser les énergies renouvelables pour diversifier nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires »

Ce qu'il y a dans le texte : un nouveau dispositif de financement qui pénalisera les énergies renouvelables

L'enjeu pour FNE : le report de l'entrée en vigueur de ce dispositif jusqu'à maturité des ENR



Titre VI: « renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens, renforcer l'information des riverains et les missions de l'autorité de sûreté nucléaire »

Ce qu'il y a dans le texte : le plafonnement de la capacité nucléaire en France (pour toute ouverture de centrale=une fermeture)

L'enjeu pour FNE : la mise en place de plans de démantèlement dans toutes les centrales



La loi biodiversité

L'origine: une promesse de F Hollande au congrès de FNE en 2012 de faire de la France « un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité »

Deux ans de préparation également, avec débats locaux, réunions de préparation, auditions, amendements ...

Résultat: une loi comportant des grands principes intéressants mais peu de réelles avancées, à part la création de l'agence de la biodiversité (sous réserve d'un budget satisfaisant!)

Et des combats à venir lors de l'examen parlementaire, notamment sur la chasse et l'agriculture

Où en sommes-nous: un 1^{er} passage en commission en juillet puis une loi en rade...



Titre I: Principes généraux

Ce qu'il y a dans le texte :

souligne les apports de la biodiversité pour les sociétés humaines, instaure le concept de solidarité écologique, et renforce la Stratégie Nationale, mais aussi les Stratégies Régionales, de Biodiversité.

L'enjeu pour FNE: l'instauration d'un principe de non régression en matière environnementale et une meilleure reconnaissance du travail des APNE





Titre II: Gouvernance de la biodiversité

Ce qu'il y a dans le texte : une simplification des différentes instances relatives à la biodiversité

L'enjeu pour FNE : que l'ouverture des instances de concertation ne se fasse pas toujours dans le même sens!





Titre III: Agence française pour la biodiversité

Ce qu'il y a dans le texte: la création de l'agence L'enjeu pour FNE: une instance avec de vrais moyens, et des compétences étendues (notamment l'intégration de l'ONCFS), et non une façon de réduire les effectifs en regroupant





Titre IV: Accès aux ressources génétiques et partage des avantages

Ce qu'il y a dans le texte : des progrès sur la partage et l'accès aux ressources génétiques

L'enjeu pour FNE : un meilleur partage des avantages avec les communautés locales





Titres V : Espaces naturels et protection des espèces et VI : Paysages

Ce qu'il y a dans le texte : des adaptations et compléments aux outils actuels de gestion des espaces naturels et de protection des espèces, ainsi qu'à la politique des paysages

L'enjeu pour FNE : la création des « espaces de continuité écologique »





3 TEXTES:

- LOI DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES METROPOLES (27 janvier 2014)

-PROJET DE LOI PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE

-PROJET DE LOI RELATIF A LA DELIMITATION DES REGIONS, AUX ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES





- 1- Les objectifs
- 2- Les compétences régionales 2.1 zoom sur le SRADDT
- 3-Les compétences infra-régionales
- 4-La nouvelle carte des 13 régions





1- Objectifs

- Une action publique plus efficace
 - Des économies budgétaires
 - Une lisibilité pour une meilleure relation Institutions/Citoyen
 - Des régions de taille critique





2-La Région et ses compétences

Devient chef de file notamment:

- Économie: SRE2I prescriptif (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation)
- •Planification régionale : Aménagement : SRADDT prescriptif et Prévention et gestion des déchets
- •Transport : responsabilité des transports non urbains routiers à compter du 1/1/2017 et gestion de la voirie relevant des départements confiée à la Région
- Tourisme : mise en place d'un schéma régional de développement touristique
- Transfert de la gestion des collèges à la Région

Conférence régionale FNE PACA actualité législatives 26 09 14



2-La Région et ses compétences

Suppression clause de compétence générale Mais intervention possible pour l'accès au logement et la rénovation de l'habitat, politique de la ville, culture, sport, tourisme.

Commentaires:

- Les objectifs de lisibilité, de clarification, de maîtrise de la dépense publique assignés?
- Par qui seront désormais financées la vie associative, les actions et structures associatives qui ne relèveraient du champ de compétence d'aucune collectivité ? (éducation populaire jeunesse, vie associative)





2-La Région et ses compétences

Affirmation d'un pouvoir réglementaire des Régions

► Il s'appuie largement sur la vocation planificatrice de la Région, de son SRADDT prescriptif, de son rôle dans la cohérence et l'articulation des politiques.

Commentaire:

Quelle latitude pour adapter la loi générale aux spécificités locales? (quel cadre?)





2.1- Zoom sur le SRADDT

Échelon régional = échelon pertinent pour assurer la cohérence et la synergie des politiques publiques d'Aménagement.

Il se substitue au Schéma Régional Climat Air Energie, Schéma Régional Intermodalité et aux schémas sur les déchets. (quid du SRCE?)

De plus, le SRADDT est évolutif (vocation à être complété).





Réforme territoriale : 2.1-Zoom sur le SRADDT

COMPOSITION:

- o un **rapport de présentation** où figurent les orientations générales et les objectifs d'aménagement;
- o un **fascicule spécifique** fixant des règles générales opposables correspondant notamment aux schémas sectoriels ; il indique les modalités de suivi de l'application de ses dispositions et de l'évaluation de leur incidence
- o une cartographie de synthèse de la stratégie régionale d'aménagement.



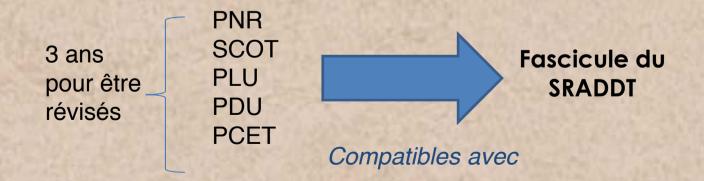


2.1-Zoom sur le SRADDT

PORTEE JURIDIQUE

Il gagne en légitimité même si sa portée demeure bien encadrée.





Conférence régionale FNE PACA actualité législatives 26 09 14



2.1-Zoom sur le SRADDT

PROCEDURE D'ADOPTION

Arrêté CR → Enquête publique → AVIS Pers. Pubq associées + Autorité env. → Adopté par le CR → Approuvé par arrêté préfectoral (effet prescriptif)

MISE EN ŒUVRE:

Projet de loi qui appelle pour sa mise en œuvre de textes :

- Ordonnance pour « préciser le contenu du SRADDT, en améliorer la cohérence, en clarifier la portée et en faciliter la mise en œuvre »
- Décrets d'application sur le contenu, les modalités d'application

La Région PACA a décidé de continuer le vote du SRADDT en cours qui devra par la suite être révisé.



3- Echelon infra régional

	EPCI	METROPOLE	DEPARTEMENT	COMMUNE
seuil	De 5000 à + 20 000hab. – bassins de vie	+400 000 hab		*
Compé tences Nouv- elles	Tourisme, aménagement, Entretient et gestion aires gens du voyages, accès aux services	Dev économique, innovation, aménagement, pol de la ville,gestion des services d'int.collectifs	Action sociale et de solidarité des territoires Perte clause compétence générale – Transfert des autres compétences région et métropole	Mobilité Qualité de l'air
Délais	1/01/2017	1/01/2016	1/01/2017	-



3- Echelon infra régional

Pour coordonner l'action publique il est institué une Conférence territoriale d'action publique (CTAP).

Commentaires:

Quelles articulations entre les territoires urbains et ruraux? Quelles articulation dans les rapports Région-Métropole et Région-Intercommunalités pour éviter une fragilisation économique et sociale des territoires.





4- Carte des 13 Régions







Z.I.E.E: Zones d'Intérêt Economique et Ecologique

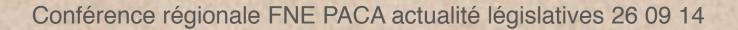
Contexte: feuille de route gouvernementale de modernisation du droit de l'environnement et de simplification des démarches administratives.

Origine des ZIEE Article 16 de la loi n°2014-1 du 02 Janvier 2014, habilitant le gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises, qui autorise le gouvernement à définir des ZIEE.

COMPETENCE DU PREFET

■ Délimite les ZIEE

□ Détermine les règles applicables





Définition: zone d'intérêt majeur pour l'implantation d'activités économiques, dans lesquelles on anticipe la prise en compte des enjeux environnementaux pour mieux accompagner un développement économique durable.

Objectifs:

- Anticiper la prise en compte des enjeux environnementaux et appréhender ces enjeux de façon globale
- faciliter l'implantation des projets : simplification et accélération des procédures administratives + sécurité juridique accrue (stabilisation des normes sur 5 ans)
- Bénéficier d'un **label « ZIEE »** à l'image « écologique » « marketing territorial » (projet à long terme)





Aujourd'hui: expérimentation dans 3 régions à partir de 2014

→Haute Normandie

Bretagne

Provence-Alpes Côte d'Azur : 5 zones pressenties

Cadre juridique:

Projet d'ordonnance relative à l'expérimentation des ZIEE

Projet de décret relatif à l'expérimentation des ZIEE

Calendrier prévisionnel :

Adoption des projets d'ordonnance et de décret Démarrage expérimentation en PACA

Fin de l'expérimentation

Septembre 2014

Octobre 2014

2017

Conférence régionale FNE PACA actualité législatives 26 09 14



Procédure et acteurs

Aménageur

Dossier de demande de désignation de la ZIEE au préfet de région

Préfet

Arrêté préfectoral délimitant la ZIEE + publication en marie pendant 1 mois

Aménageur

Proposition d'un plan d'aménagement

Evaluation environnementale du plan + participation du public

Préfet

Approbation du plan par le préfet + affichage en mairie pendant 1 mois

Conférence régionale FNE PACA actualité législatives 26 09 14



Un encadrement à la hauteur des enjeux?

Points de vigilance FNE PACA:

• Une zone d'intérêt économique avant tout ?

La loi d'habilitation définit les ZIEE comme des « zones d'intérêt majeur pour l'implantation d'activités économiques identifiées, dans lesquelles les enjeux environnementaux font l'objet d'un traitement anticipé ».

- Un aménageur juge et partie :
- → A l'initiative de la création de la ZIEE
- Réalise le plan d'aménagement





Un encadrement à la hauteur des enjeux?

Points de vigilance FNE PACA:

• Une remise en cause du droit de l'urbanisme :

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le Plan d'aménagement de la ZIEE





Situation en région et positionnement de FNE PACA

FNE partie prenante du projet depuis son origine

Les ZIEE : une opportunité pour les territoires nécessitant un climat de confiance

FNE PACA membre du COPIL régional mise en place en juin 2014.

Vision collaborative et co-constructive de FNE PACA, tout en alertant sur les enjeux environnementaux et les nombreuses zones d'ombres et interrogations que soulèvent la lecture des projets de décret et d'ordonnance au niveau national





4 garde-fous prévus en PACA face aux craintes exprimées par les différents acteurs :

1.La mise en place d'un cahier des charges type pour l'aménageur

2. Une analyse scientifique de l'étude par l'Etat (DREAL)

3.La vérification du respect des prescriptions dans la mise en œuvre de la ZIEE

4.L'élaboration d'un guide d'aide à l'aménageur dans la ZIEE





Propositions de FNE PACA:

Un aménageur qui a seulement la possibilité de proposer la création de la ZIEE, mais qui ne prend pas l'initiative de la création

Une concertation des 5 collèges Grenelle dans le cadre d'une instance indépendante créée à cet effet

Une mise en compatibilité du plan d'aménagement avec les documents d'urbanisme, et non l'inverse

Une concertation des associations naturalistes de terrain dans l'évaluation des études environnementales

Un meilleur équilibre entre environnement et économie



Merci pour votre écoute



www. fnepaca.fr

